MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 23 juin 2022

11. Rapport CM en réponse au postulat PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse » (C. Frioud Auchlin)

Afin de compléter la position du Conseil municipal, adressée au Législatif communal le 2 décembre 2021, le présent rapport informe sur la situation à ce jour.

- L'inscription d'utilisateurs d'e-bill augmente régulièrement.
- Concernant le projet "easyvote", la Commune a rejoint le projet du Conseil du Jura bernois (CJB), à la demande de ce dernier. Ainsi, comme proposé par la déléguée à la jeunesse au sein du CJB, il est procédé à un seul envoi par année des brochures aux jeunes.
- Pour la publicité sous format papier distribuée dans nos boîtes aux lettres, des autocollants "Pas de publicité, merci" sont mis à la disposition du public au contrôle des habitants et à la déchetterie, en libre-service.
- A ce jour, déjà 50 % des factures fournisseurs entrent à la comptabilité par voie électronique.
- Le logiciel "eSéances" pour l'Extranet est en cours de mise en service. Il sera fonctionnel en août 2022. Pour rappel, les documents et les procès-verbaux des séances du Conseil général ne sont plus envoyés sous format papier depuis plus d'une année déjà. Ainsi, les budgets et les comptes ne sont plus imprimés non plus. Ces deux derniers points représentent à eux seuls une économie de 12'000 pages par année.
- Au niveau du Téléréseau, la communication et le marketing d'ello communications appartiennent à cette entreprise.

Comme indiqué dans la prise de position de l'Exécutif communal du 2 décembre 2021, d'autres actions vont encore être entreprises, notamment l'introduction d'une gestion électronique des données (GED) en 2023. Le Conseil municipal répond ainsi au postulat.

CONSEIL MUNICIPAL